

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/98 006 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION
d'UN DIRECTEUR PREFECTORAL
DE L'EDUCATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, nommant le Premier Ministre,

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les Membres du
Gouvernement modifié par le Décret D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997
et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

D E C R E T E,

Article 1er : Monsieur N'FANLY BANGOURA, Professeur, Matricule 122688 P, Conseiller au Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire est nommé Directeur Préfectoral de l'Education de Fria en remplacement de Monsieur Benjamin CAMARA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JANVIER 1998



GENERAL LANSANA CONTE

